

Objet : Enquête publique – PLU – Révision PLU

Monsieur le Commissaire enquêteur

Nous souhaitons, en tant qu'association de la vallée du Rhodon et des environs, apporter les commentaires suivants au projet de révision du PLU de St-Rémy-lès-Chevreuse.

Concernant la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 27/09/2023:

Page 8/27 : omission d'une Znieff de type 1 la Vallée du Rhodon, ainsi que sur la figure 3.

The screenshot shows the ZNIEFF website interface for 'VALLEE DU RHODON'. It includes a search bar, download options for PDF and XML, and a table of communes. The table has columns for 'Code insee', 'Nom de la commune', and 'Données sur la commune'. The row for '78575 Saint-Rémy-lès-Chevreuse' is highlighted with a red border.

Code insee	Nom de la commune	Données sur la commune
78180	Chevreuse	
78208	Élancourt	
78356	Magny-lès-Hameaux	
78397	Mesnil-Saint-Denis	
78406	Milon-la-Chapelle	
78561	Saint-Lambert	
78575	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	

Page 9/27 : l'OA n°1 « Domaine de Chevincourt » les bâtiments construits seront en R+1+combles et R+2+combles, l'appellation combles ne précise pas si ce sont des combles aménagés en habitation ou perdus, il serait plus juste d'écrire R+2 et R+3, si les combles sont habitables.

Page 10/27 : l'OA n°3 hauteur de construction 15 m, le PLU prescrivait 13 m, absence de précision du nombre d'étages, R+4, voire R+5.

Page 18/27 : omission de la Vallée du Rhodon sur la carte des zones humides.

Page 22/27 : omission de la Vallée du Rhodon sur la carte des zones inondables.

Concernant le rapport de présentation de VERDI en date du 06/04/2023 :

Page 59/93, art. 3.4.4.3 : prescrire, pour les parcelles non construites le long du Rhodon, l'interdiction de toutes constructions et remblais dans une bande de 25 m, et non de 5 m, de chaque côté du Rhodon, règle de prescription prévue aux PLU des communes de Milon-la-Chapelle et Saint-Lambert-des-Bois, situées en amont de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Cordialement
Eric Aynaud
Président